

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

GRÂCE À VOS INVESTISSEMENTS
DANS DES START-UPS

Le tax shelter pour start-ups est un nouvel incitatif fiscal pour soutenir l'entrepreneuriat en Belgique



PROBLÈME

Les start-ups sont le principal moteur de l'économie, mais elles rencontrent des difficultés pour obtenir des financements



257 MILLIARDS €

« dorment » sur les carnets d'épargne en Belgique. Ces fonds peuvent être destinés au financement des entreprises



SOLUTION

Mobilisation de capitaux privés en activant les épargnes qui « dorment », grâce à un incitatif fiscal : le tax shelter pour start-ups !

QUOI



TAX SHELTER

Investir dans une start-up comporte des risques, mais le tax shelter belge aide :



LES INVESTISSEURS

avec des incitatifs fiscaux pour activer les épargnes « dormant » sur leurs comptes



LES ENTREPRENEURS

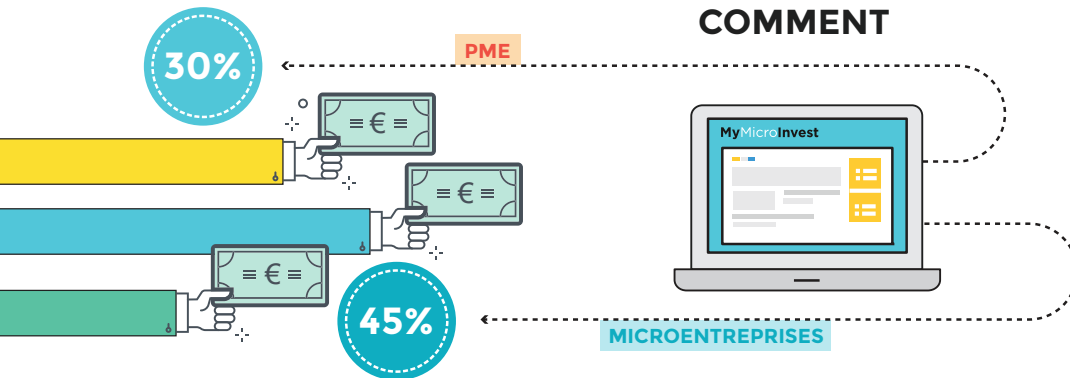
qui ne réussissent pas à attirer le capital, maintenant sont incités à attirer de nouveaux investisseurs



30% ou 45%

du montant investi grâce à une réduction d'impôts

COMMENT



Investissez dans une start-up via une plateforme de crowdfunding et recevez une réduction d'impôts du 30% ou de 45% du montant investi

INVESTISSEURS



100 000 €
montant maximal donnant droit à la réduction d'impôts



Les actions de l'entreprise doivent être gardées pendant **4 ANS** au minimum



Les investisseurs bénéficient du tax shelter pour start-ups s'ils investissent via une plateforme de crowdfunding agréée par la FSMA

ENTREPRENEURS



La société lève au maximum **250 000 €** via le tax shelter pour start-ups



La société doit être âgée de moins de **4 ANS**



La société doit avoir son siège social en Belgique

Qui peut bénéficier du programme tax shelter ?

MICROENTREPRISE	< 10 employés	total du bilan < 350 000 €	chiffre d'affaires < 700 000 €	réduction d'impôts de 45% du montant investi
PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (PME)	< 50 employés	total du bilan < 3 650 000 €	chiffre d'affaires < 7 300 000 €	réduction d'impôts de 30% du montant investi